

7° COLLOQUE DE L'ADDES
(ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE
LA DOCUMENTATION SUR L'ECONOMIE SOCIALE)

Paris - 13 Mars 1990

L'ECONOMIE SOCIALE EN EVOLUTION :
TRANSFORMATION DES ORGANISMES,
MAINTIEN DE LEUR IDENTITE

ENQUETE NATIONALE AUPRES DES GROUPEMENTS D'ARTISANS

par

Josette COURTOIS
CREDIT COOPERATIF

Didier ARBOUZ
C.N.C.G.A.

ENQUETE NATIONALE AUPRES DES GROUPEMENTS D'ARTISANS

Le Ministère du Commerce et de l'Artisanat, la Confédération Nationale des Coopératives et des Groupements d'Artisans (C.N.C.G.A) et le Crédit Coopératif ont entrepris, à partir d'octobre 1989, une enquête auprès des groupements d'artisans. De nombreuses chambres des métiers et d'adhérents à l'association Egée (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) ont apporté leur appui et leur savoir-faire pour organiser les entretiens auprès des responsables des groupements.

La notion de groupement inclut toutes structures juridiques qui rassemblent plusieurs entreprises artisanales avec pour objectif de développer ou d'améliorer les conditions d'activité de chacune d'elles. Les groupements peuvent prendre diverses formes : association loi 1901 ou 1908, SARL ou SA banales, SARL ou SA coopératives, GIE...

Le fichier utilisé, constitué des fichiers de chacun des participants à l'enquête et enrichi des informations communiquées par les chambres des métiers, comptait quelque 1 330 groupements et tentait d'être exhaustif. A ce jour, 534 groupements ont répondu, soit 40 % des groupements du fichier.

En effet, certains groupements n'existaient plus au moment de l'enquête, d'autres n'ont pas voulu recevoir les enquêteurs (assez rarement semble-t-il) et d'autres n'ont pas encore répondu.

Il n'est pas encore possible de dénombrer tous ces cas. Aussi, les résultats communiqués doivent être considérés comme provisoires même s'ils permettent de dégager les grandes tendances.

Au 1er mars 1990, les réponses à l'enquête se localisent ainsi :

Réponses	Non réponse
Alsace 14	
Aquitaine 57	département de la Dordogne
Auvergne 27	département du Cantal
Basse-Normandie 20	
Bourgogne 14	département de la Nièvre
Bretagne 49	
Champagne-Ardenne 5	départements : Aube - Haute Marne
Centre 22	département de l'Eure-et-Loir région Corse
Franche-Comté 15	
Haute-Normandie 11	
Ile de France 10	départements : Seine-et-Marne - Yvelines - Essonne et Val de Marne
Languedoc-Roussillon 34	
Limousin 21	
Lorraine 24	
Midi-Pyrénées 23	département du Tarn
Nord 13	
Pays de la Loire 52	
Picardie 10	département de l'Aisne
Poitou-Charentes 26	
Provence-Alpes-Côte d'Azur.. 8	départements : Hautes Alpes - Bouches-du-Rhône
Rhône-Alpes 79	départements d'Outre Mer
Total réponses 534	

L'enquête auprès des groupements d'artisans vise à dresser un panorama des groupements, à mettre en évidence les évolutions et à détecter les perspectives de développement économique dans un marché qui revêt un caractère de moins en moins national et qui implique les entreprises à se regrouper. Ces recherches conduisent à examiner tour à tour les structures et l'activité des groupements, la place qu'y tiennent les hommes et enfin les moyens et les données d'exploitation.

1 - STRUCTURE ET ACTIVITE DES GROUPEMENTS

A leur création, les groupements ont adopté majoritairement, 74,34 % dans ce cas, une forme juridique souvent rencontrée dans l'économie sociale :

- 23,22 % ont adopté la forme d'association loi 1901 ou 1908 ;
- 30,90 % celle de SARL coopérative ;
- 20,22 % celle de SA coopérative.

C'est en fait 51,12 % des groupements qui ont vu le jour sous forme coopérative.

Toutefois, 19,29 % se sont créés sous forme de GIE, 0,56 % sous forme de SA banales, 1,31 % sous celle de SARL banales et 4,12 % sous d'autres formes juridiques non précisées dans l'enquête. Deux groupements, 0,37 %, n'ont pas signalé leur forme juridique.

Mais 24 %, près du quart, ont changé de statut depuis leur création. Ces changements se sont opérés à 90 % depuis la loi du 20 juillet 1983 portant création de la SARL et de la SA coopérative artisanale.

Ces changements profitent surtout aux structures fréquentes dans l'économie sociale avec 78 % des groupements (en associations ou sociétés coopératives), et plus particulièrement aux formes coopératives puisque, à la date de l'enquête, 57,68 % oeuvraient en qualité de SA coopérative (23,60 %) ou de SARL coopérative (34,08 %). Le nombre de groupements associatifs a en fait diminué, passant de 124 à 107 (moins 13,70 %).

Le GIE a subi de plein fouet ces transformations avec une baisse de 19,42 % de cette forme de structure qui ne concerne plus à la date de ces premiers résultats que 83 groupements au lieu de 103 à la création.

Il n'a pas été possible de connaître la date de création de tous les groupements. Les réponses à la question "Quelle est l'année de création du groupement ?" ont été les suivantes :

Période de création	Nombre	% de répondants à la question	% de répondants à l'enquête
sans réponse	50		9,36
avant 1947	19	3,93	3,56
entre 1947 et 1967	24	4,96	4,49
entre 1968 et 1983	212	43,80	39,70
après 1983	229	47,31	42,88
Total répondants à la question	484	100	
Total répondants à l'enquête	534		90,64

Les groupements actuels ont vu le jour, pour 47,31 % des répondants à la question et 42,88 % des enquêtés, après 1983. Le nombre de sans réponse correspond essentiellement à des groupements qui n'ont pas changé de statut depuis leur création. Aussi, il semblerait que la loi du 20 juillet 1983 ait favorisé les regroupements d'entreprises artisanales.

L'activité des groupements d'artisans s'exerce avant tout dans le service : passation des commandes, centre de gestion, organisation de manifestations commerciales ou publicitaires... et, globalement, la situation se présente ainsi :

Activité principale du groupement au moment de la création	Nombre	%
Sans réponse	27	5,06
Groupement d'achat	97	18,16
Groupement de commercialisation	94	17,60
Groupement de service	200	37,45
Groupement de réalisation-fabrication	116	21,72
Répondants	507	94,94
Total enquêtés	534	100

Par rapport à leur objectif de départ, les groupements apprécient leur activité ainsi :

Objectifs	Appréciation			
	supérieur	inférieur	conforme	sans réponse
en terme de chiffre d'affaires	32,02 %	22,85 %	28,65 %	16,48 %
en nombre d'adhérents	23,41 %	21,72 %	46,44 %	8,43 %
en terme de services et de marges offerts aux adhérents	24,91 %	11,99 %	47 %	16,10 %

et l'on peut en déduire que la majorité se montre satisfaite, soit en jugeant l'activité conforme ou supérieure aux objectifs fixés à la création. Néanmoins, 22,85 % déclarent avoir un chiffre d'affaires inférieur aux attentes, 21,72 % ont moins d'adhérents qu'ils ne l'espéraient et 11,99 % pensent que les services et marges offerts aux adhérents sont moins bons que ceux escomptés.

Pour ce faire, 66,85 % déclarent être inscrits au registre du commerce (12,92 % de sans réponse et 20,22 % non inscrits au registre du commerce) et 60,86 % déclarent être inscrits au répertoire des métiers (11,61 % de sans réponse et 27,53 % non inscrits au répertoire des métiers).

De nombreuses associations loi 1901 (cf "la loi Badinter") n'ont aucune obligation face au registre du commerce ou au registre des métiers et, les GIE, les SA et SARL banales n'ont pas à s'inscrire au registre des métiers. En revanche, les SARL et les SA coopératives doivent avoir la double inscription : une au registre du commerce, une au registre des métiers.

Ces résultats mettent en évidence les limites au recensement exhaustif des groupements d'artisans. Si 60,86 % des groupements au moins peuvent être repérés par l'intermédiaire des chambres de métiers, un autre pourcentage non négligeable ne peut l'être que d'une façon empirique en multipliant les sources d'information via la CNCGA, les syndicats professionnels...

QUEL EST LA PLACE DES HOMMES DANS LE FONCTIONNEMENT DES GROUPEMENTS ?

2 - LES HOMMES DANS LES GROUPEMENTS

Ils s'y rencontrent en qualité d'adhérents, de mandataires ou de salariés.

En moyenne, les 500 groupements qui ont bien voulu nous informer comptaient 26,89 adhérents par groupement avec un maximum de 500 à la création. C'est donc au total 13 447 entreprises artisanales qui adhéraient au moment de la mise en place du groupement.

A la date de l'enquête, 524 groupements (seuls 10 n'ont pas répondu à la question) comprenaient en moyenne 70,83 adhérents, avec un maximum de 3 627, et rassemblaient au total 37 116 entreprises. Pour mémoire, rappelons que la France compte environ 800 000 entreprises artisanales toutes activités confondues (La moyenne des adhérents, corrigée du groupement qui en compte 3 627, est alors de 64,03 par groupement).

Ces chiffres illustrent l'évolution générale des structures économiques qui se regroupent de plus en plus.

Les adhérents interviennent dans des secteurs divers que l'on peut photographier ainsi (nomenclature généralement retenue par le Ministère, la CNCGA et les organismes consulaires) :

Secteur d'activité principale des adhérents aux groupements	Nombre	%
sans réponse	23	4,31
Alimentation	4	0,75
Artisanat d'art	32	5,99
Bâtiment	245	45,88
Bois ameublement	26	4,87
Boulangerie - Pâtisserie	28	5,24
Coiffure	9	1,69
Papier imprimerie d'arts	6	1,12
Réparation automobile	24	4,49
Taxi	27	5,06
Textile cuir habillement	5	0,94
Travail des métaux	8	1,50
Viande	36	6,74
Autres	61	11,42
Répondants	511	95,69
Enquêtés	534	100

Le secteur "autres" réunit surtout des groupements qui ont des adhérents dans des secteurs multiples. Il en est ainsi des centres de gestion.

Les groupements sont nombreux à s'intéresser aux entreprises du bâtiment (45,88 % des groupements qui ont répondu). Les traitements statistiques permettent d'estimer à 4 628 entreprises artisanales adhérant à des groupements. Les entreprises des autres secteurs sont donc 32 488 à travailler avec des groupements. Autrement dit, le nombre moyen d'adhérents aux groupements s'intéressant au bâtiment est beaucoup plus bas que dans les autres groupements, 19,20 contre 70,83 à la date de l'enquête. Il est évident que ces chiffres ne permettent pas d'apprécier la puissance économique ni des groupements ni des adhérents s'intéressant au bâtiment.

Où sont situés les adhérents aux groupements ?

Localisation des adhérents	Nombre	%
sans réponse	6	1,12
locale	290	54,31
départementale	240	44,94
régionale	82	15,36
inter-régionale	21	3,93
nationale	19	3,56
étranger	2	0,37
Répondants	528	98,88
Enquêtés	534	100
Total réponses	654	

Les groupements avaient la possibilité de donner plusieurs réponses. Les adhérents se situent généralement dans la commune, le canton (pour 54,31 % des groupements) ou le département (pour 44,94 % des groupements). Plus la circonscription géographique s'élargit, plus rares se font les adhérents.

Les adhérents participent assez volontiers à la vie des groupements. En effet, dans 433 groupements (81,09 % des groupements de l'enquête), 11 637 adhérents (37 116 ont pu être recensés) vont aux assemblées générales.

De nombreux groupements organisent, en plus des assemblées générales, des réunions de diverses formes : réunions de chantier, réunions d'information, de formation, voire conviviales, propices au développement de la vie coopérative.

Les groupements d'artisans apparaissent comme des créateurs d'emplois salariés. Le nombre moyen de salariés, établi à différentes époques de la vie des groupements, évolue très vite.

Emplois salariés dans les groupements d'artisans

Epoque	Nbre moyen de salariés à temps plein	Nbre moyen de salariés à temps partiel	Nbre moyen de salariés totaux	Nbre de réponses et %
à la création	2,71	0,45	3,06	385 soit 72,10 %
au 31.12.1986	4,52	0,47	4,90	361 soit 67,60 %
à la date de l'enquête	5,31	0,75	5,89	425 soit 79,59 %

A la date de l'enquête, 425 groupements offraient 2 503 emplois salariés, dont 2 214 à temps plein et 289 à temps partiel. Peu de groupements ont été dans la possibilité de communiquer la qualification des emplois offerts, si bien qu'il n'est pas possible d'en faire une analyse macro-économique. Il en va de même des personnes que les groupements rémunèrent sur honoraires.

Les groupements se sentent concernés par la formation de leurs salariés et de leurs mandataires qu'ils envisagent (275 réponses) d'augmenter pour 60 % d'entre-eux en direction des salariés et pour (217 réponses) 50 % en direction des mandataires. Mais, cet intérêt se confronte à des contraintes qui sont aussi bien pour la formation des salariés que pour celles des mandataires : d'abord des contraintes de temps, puis des contraintes financières et enfin à un problème de motivations. Malgré tout, 195 groupements ont consacré un budget de 8 500 000 F à la formation en 1988, dont 7 920 000 F pour la formation des salariés et 580 000 F pour celle des mandataires.

La formation des salariés est confiée d'abord aux organismes privés (37,41 % des répondants), puis aux chambres des métiers (34,53 % des répondants), puis aux organismes professionnels (30,22 % des répondants) et enfin pour 23,03 % aux fournisseurs. Plusieurs prestataires peuvent évidemment intervenir pour le même groupement.

La formation des mandataires est assurée d'abord par les chambres des métiers (44,12 % des groupements), puis par les organisations professionnelles (36,76 % des groupements), puis par les organismes privés (20,59 % des groupements) et enfin par les fournisseurs (16,77 % des groupements).

QUELLE EST L'EXPLOITATION DES GROUPEMENTS ET QUELS SONT LEURS MOYENS DE FINANCEMENT ?

L'enquête permet de connaître les chiffres moyens d'exploitation d'un certain nombre de groupements :

Chiffre d'affaires HT	1988	1987	1986
Production totale	347 réponses soit 64,98 % Vm = 6 167 404 F	302 réponses soit 56,55 % Vm = 6 510 120 F	238 réponses soit 44,57 % Vm = 5 584 796 F
Vente de marchandises	154 réponses soit 28,84 % Vm = 7 934 764 F	132 réponses soit 24,72 % Vm = 7 927 225 F	117 réponses soit 21,91 % Vm = 7 470 897 F
Production vendue de biens	92 réponses soit 17,23 % Vm = 2 206 021 F	73 réponses soit 13,67 % Vm = 1 768 245 F	60 réponses soit 11,24 % Vm = 1 834 584 F
Production vendue de services	195 réponses soit 36,52 % Vm = 2 194 583 F	173 réponses soit 32,40 % Vm = 2 451 772 F	138 réponses soit 25,84 % Vm = 1 168 341 F

Vm = Valeur moyenne. Les % sont calculés par rapport au nombre de répondants (534) total à l'enquête.

Bien qu'intéressantes, il paraît difficile, à cette étape des travaux, de dégager une loi générale de ces valeurs car, d'une part, le nombre de réponses diminue fortement en remontant l'histoire et, d'autre part, les valeurs extrêmes (minimales et maximales) sont très importantes.

Un total de 185 groupements (34,64 % des enquêtés) déclare qu'en moyenne leurs adhérents réalisent 40 % de leur chiffre d'affaires avec eux, qu'au maximum pour 162 groupements (30,34 % des enquêtés) le chiffre d'affaires réalisé avec leurs adhérents est de 60,50 % et enfin pour 148 groupements (27,72 % des enquêtés), le minimum de chiffre d'affaires réalisé avec leurs adhérents est de 25,90 %.

Les groupements, de leur côté, sont 209 (39,14 % des enquêtés) à évaluer leur chiffre d'affaires HT moyen réalisé avec les non sociétaires à 763 555 F en 1988, 178 groupements (33,33 %) évaluent ce chiffre à 666 020 en 1987 et 152 groupements (28,46 %) l'évaluent à 599 504 en 1986.

Les moyens d'exploitation, pour 1988, se présentent ainsi :

Moyens d'exploitation	Nbre de réponses	Surface moyenne en m2 ou nombre moyen
Surface des locaux commerciaux	461 soit 86,33 %	126,59
Surface des locaux administratifs	419 soit 78,46 %	77,77
Surface des locaux de stockage	417 soit 78,09 %	142,24
Surface des locaux de production	411 soit 76,97 %	62,26
Aires de stockage extérieures	413 soit 77,34 %	124,41
Surface totale moyenne d'exploitation	492 soit 92,13 %	455,41
Véhicules légers	505 soit 94,57 %	0,70
Poids lourds	469 soit 87,83 %	0,24

De plus, 50,94 % des groupements disposent de matériels et de machines et seulement 34,27 % sont équipés de moyens informatiques qu'ils utilisent d'abord pour la comptabilité puis la gestion en général, puis la facturation.

Les immobilisations corporelles nettes sont évaluées en moyenne, en 1988, à 494 000 F pour les 261 groupements qui ont bien voulu en parler, tandis que les immobilisations incorporelles le sont à 25 582 F pour les 146 groupements qui en ont parlé.

50,37 % des groupements pensent effectuer des dépenses d'équipement ces trois prochaines années. Une grande majorité de ces derniers, 61,70 %, acquerront du matériel d'exploitation.

En 1989, la valeur des dépenses d'équipement moyenne est de 178 000 F pour 261 groupements qui en font état. Elle devrait être de 149 000 F en 1990 pour les 227 groupements qui ont communiqué leurs prévisions.

Le mode de financement des équipements évolue ainsi :

mode de financement	1988		1987		1986	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
sans réponse	309	57,87	369	69,10	401	75,09
autofinancement	141	26,40	100	18,73	73	13,67
Apports des adhérents	43	8,05	28	5,24	28	5,24
Emprunts	97	18,16	72	13,48	65	12,17
Subventions	50	9,36	32	5,99	31	5,81
Crédit-bail	36	6,74	22	4,12	14	2,62
Autres	3	0,56	1	0,19	2	0,37
Répondants	225	42,13	165	30,90	133	24,91
Total réponses	370		255		213	

Un même groupement peut bien sûr combiner plusieurs modes de financement. L'autofinancement se pratique de plus en plus, ce qui n'exclut pas le recours croissant en nombre d'emprunts et non pas en montant emprunté.

Les subventions d'investissement, toujours citées, auraient atteint un montant moyen de 25 274 F pour les 208 groupements qui ont répondu à cette question, en sachant que certains n'ont rien perçu et que le montant maximum versé a été de 495 000 F.

Quand les groupements empruntent, ils le font vers les organismes suivants :

Organismes prêteurs (si financement de dépenses d'équipement)	Nombre	%
sans réponse	310	58,05
Banque Populaire	82	15,36
Crédit Agricole	59	11,05
Crédit Coopératif	50	9,36
Crédit Mutuel	11	2,06
Autres	64	11,99
Répondants	224	41,95
Total réponses	266	

La Banque Populaire, le Crédit Agricole et le Crédit Coopératif apparaissent comme étant les trois financeurs principaux des groupements d'artisans. En revanche, le banquier des opérations courantes (comptes courants) serait bien souvent le Crédit Agricole, puis la Banque Populaire :

Localisation des comptes courants	Nombre	%
sans réponse	51	9,55
CCP	49	9,18
Crédit Agricole	209	39,14
Banque Populaire	175	32,77
Crédit Coopératif	68	12,73
Autres	158	29,59
Répondants	483	90,45
Total réponses	659	

CONCLUSION

Les groupements s'estiment majoritairement dans une phase de développement (47,75 % des enquêtés) et manifestent de nombreuses intentions d'action pour améliorer ou développer leur activité : rechercher d'autres adhérents, étudier les besoins de leurs adhérents, rechercher de nouveaux marchés, mais peu font le projet d'augmenter leur effectif salariés (22,85 %) et encore moins d'exporter (12,55 %) ou de revoir leur stratégie (36,52 %) d'ici 1993.

Ils se reconnaissent un certain nombre d'atouts : la qualité des biens et des services fournis, les prix pratiqués, en même temps qu'ils craignent la concurrence et qu'ils jugent la conjoncture, notamment pour les groupements du bâtiment, très défavorable. Avides d'informations de toutes sortes (loi 1983 - gestion - fiscalité - informations sur des groupements semblables au leur), ils souhaitent aussi que la notion de coopérative soit mieux connue tant auprès des artisans, des chambres des métiers que de l'administration fiscale.
